

# Que penser de la dîme ?

Par Alexandre Nussbaumer  
 Pasteur de l'Église Mennonite de Châtenay-Malabry

Ecole du dimanche

Jeunes

Ateliers-débat

Réflexions bibliques

Culte

Témoignages

Action pour tous

Les 5 premiers livres de la Bible forment la Torah, terme qui signifie instruction, enseignement, loi. Ainsi, c'est par ce code de lois que débute le récit de la révélation de Dieu aux hommes. La portée de ces lois touche différents domaines : civil, moral, culturelle, économique... et disent la volonté de Dieu à l'intention d'un peuple choisi pour refléter sa gloire. L'Église poursuit aujourd'hui cette mission d'être ce peuple qui reflète la gloire de Dieu.

La traduction et la transposition de ce code de lois pour aujourd'hui font souvent débat. Qu'est ce qui doit être abandonné ? Qu'est ce qui doit être perpétué, et comment ? Parmi les ordonnances à caractère économique, nous retrouvons à plusieurs reprises la mention de la dîme, ou plutôt des dîmes, puisqu'il semble en exister plusieurs. Et là aussi se pose cette question légitime : que faut-il poursuivre ? Abandonner ? Et comment le faire ?

Josèphe, historien juif du 1<sup>er</sup> siècle, affirme qu'il y avait 3 dîmes différentes en vigueur à l'époque de Jésus.

1. Celle qu'on donnait chaque année aux lévites, selon Nombres 18,21-24 : « *...Je donne comme patrimoine aux lévites la dîme dont les Israélites font le prélèvement pour le Seigneur...* »
2. Celle qui devait être mise à part chaque année pour les fêtes de l'Éternel, selon Deutéronome 14,23 « *...Tu mangeras devant l'Éternel, ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira pour y faire résider son nom, la dîme de ton blé, de ton moût, de ton huile, et les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, afin que tu apprennes à craindre toujours l'Éternel, ton Dieu...* »
3. Celle qui devait être mise à part tous les 3 ans pour les plus démunis, selon Deutéronome 14,28-2  
 « *Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dîme de tes produits pendant la troisième année, et tu la déposeras dans tes portes. Alors viendront le Lévite, qui n'a ni part ni héritage avec toi, l'étranger, l'orphelin et la veuve, qui seront dans tes portes, et ils mangeront et se rassasieront, afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans tous les travaux que tu entreprendras de tes mains...* »

D'autres pensent que cette 3<sup>ème</sup> dîme venait en remplacement de la 2<sup>ème</sup> une fois tous les trois ans.

A ces dîmes s'ajoutaient encore d'autres apports, liés aux pratiques culturelles, selon Deutéronome 12,6

*« C'est là [au temple] que vous apporterez vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, vos offrandes votives, vos offrandes volontaires, ainsi que les premiers-nés de votre gros bétail et de votre petit bétail. »*



Nous pouvons ainsi résumer le coût de l'ensemble de ces ordonnances :

- 2 à 3 dîmes selon l'interprétation de la dîme triennale
- + les premiers-nés de tout le bétail
- + les sacrifices (holocaustes, sacrifices de paix, sacrifices pour le péché, sacrifices de réparation)
- + les offrandes faites à l'occasion d'un vœu
- + les offrandes volontaires...
- = **environ 30% des revenus**

30% des revenus, c'est une somme ! Il semblerait que cette loi si bonne que Dieu confie à son peuple (voir Deutéronome 4.1-8) ait un coût important ! Et l'on comprend mieux que les israélites aient cherché tout au long des siècles à en atténuer les

**Partager,**  
ça change tout !  
Pour eux,  
pour nous.

exigences au point de susciter la colère de Dieu :  
 Malachie 3.8 *Un être humain peut-il frustrer Dieu ? Oui, vous me frustrerez, et vous dites : « En quoi t'avons-nous frustré ? » - c'est sur la dîme et le prélèvement !*

Et aujourd'hui, quel regard portons nous sur la part de revenus qu'il est juste de rendre à l'Éternel ? Quelqu'un pourrait-il encore affirmer aujourd'hui que Dieu nous demande de mettre à part 30% de nos revenus sans susciter un tollé général et être relégué au



rang de gourou d'une secte à but très lucratif ? On reprocherait rapidement à cette personne de vouloir « acheter » quelque chose là où tout n'est que « grâce »

Et pourtant, je crois en une théologie qui n'oppose pas nos œuvres à la grâce de Dieu, mais qui les conjugue à merveille. Il me semble que l'ensemble des prescriptions économiques et sociales de la Torah vise ce but qui nous est décrit au chapitre 15 du Deutéronome :

Deutéronome 15,4 : *«...il n'y aura pas de pauvre chez toi... »* ou rendu *« il ne devrait pas y avoir de pauvre chez toi... »* par d'autres traductions.

L'intention de Dieu me semble claire : Que personne en Israël ne reste sur le carreau, que personne ne soit oublié !

- Ni les lévites, qui assurent le service du culte, et ne disposent d'aucune terre à mettre en culture ou en pâture
- Ni les catégories les plus démunies avec la mention des orphelins, veuves, immigrants qui ne peuvent vivre avec dignité que par l'aide de leurs prochains
- Ni Dieu, qui est le propriétaire et dispensateur de toute grâce et bénédiction et qui appelle son peuple à lui rendre gloire, à fêter devant Lui, avec Lui, et avec les plus pauvres !

- Ni tous les autres qui jouissent des biens et sont appelés à les partager. Ainsi, ils montrent qu'ils n'en sont pas propriétaires, mais simplement gérants appelés à se défaire des biens pour le bien !

Cette prière d'André Sève m'interpelle :

*« Seigneur, je n'ai plus envie  
 De commencer un repas en te disant :  
 'Donne du pain à ceux qui n'en ont pas.'  
 J'ai l'impression de te larguer les affaires  
 Pour attaquer tranquillement mes hors  
 d'œuvres.*

*J'aime mieux faire une prière qui puisse  
 réveiller  
 Notre désir de partager et d'aider.*

*Seigneur, merci pour ce repas.  
 Qu'il nous rappelle le partage.  
 Apprends-nous à ne pas nous détourner  
 trop vite des nécessiteux  
 Et donne-nous le courage d'entrer dans  
 les combats pour la justice »*

Oui, le récit biblique est construit sur l'appel de Dieu et la réponse de l'homme. Dieu appelle, Dieu propose, Dieu ordonne... et l'homme répond. La gestion des biens est un haut lieu de ce dialogue : Dieu ordonne le partage et l'homme répond !

Il me semble que la réponse que Dieu attend renverse notre logique : nous ne donnons pas ce que nous avons « en trop », une fois que toutes les autres dépenses sont satisfaites car il ne resterait rien... Mais nous donnons « en premier », une part déterminée dans un esprit responsable, pour les plus pauvres : en argent, en amour, en fêtes, et nous Lui faisons confiance pour que, ce qu'il reste nous suffise pour vivre. Cette logique vaut tant au niveau personnel qu'au niveau communautaire. Nous réservons ainsi chaque année dans notre budget d'église une part pour pouvoir fêter, manger, devant Dieu et en compagnie de tous ceux que nous invitons largement, gratuitement, pour n'exclure personne. Nous réservons aussi une part pour une aide au loin et au proche des plus pauvres. Et nous faisons confiance au Seigneur pour que le reste suffise à nos besoins et activités quotidiennes.

*« Celui qui a pitié du pauvre prête à l'Éternel, qui lui rendra selon son œuvre »*  
 (Proverbes 19, 17)

**Partager,  
 ça change tout !  
 Pour eux,  
 pour nous.**